

N° 1742554567 /MEMFPMA/DGFP/DC/sa

REF. SIGFAE: FC-25-A/53254

**LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE :**

IL EST OUVERT, AU TITRE DE L'ANNEE 2025, UN **CONCOURS PROFESSIONNEL EXCEPTIONNEL** D'ACCES A L'EMPLOI CI-APRES, DANS LA LIMITE DU NOMBRE DE POSTES BUDGETISES :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
INGENIEUR INFORMATICIEN OPTION RESEAUX ET TELECOMMUNICATION	A4	05

PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE:

- LES INGENIEURS DES TECHNIQUES INFORMATIQUES OPTION RESEAUX TELECOMMUNICATIONS ET LES INGENIEURS DES TECHNIQUES INFORMATIQUES, TITULAIRES D'UN DIPLOME D'INGENIEUR INFORMATIQUE OU D'UN MASTER INFORMATIQUE EN RESEAUX TELECOMMUNICATIONS;

- LES INGENIEURS DES TECHNIQUES INFORMATIQUES OPTION RESEAUX TELECOMMUNICATIONS ET LES INGENIEURS DES TECHNIQUES INFORMATIQUES, JUSTIFIANT D'AU MOINS (01) AN D'ANCIENNETE DANS LES FONCTIONS DE SOUS DIRECTEUR OU ASSIMILES AU 31 DECEMBRE 2024;

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE AGES DE **CINQUANTE-SEPT(57) ANS** AU PLUS AU **31 DECEMBRE 2024** ET TOTALISER AU MOINS **CINQ(05) ANS D'ANCIENNETE** DANS LE **GRADE A3** AU **05 JANVIER 2025**.

LES CANDIDATS NE DOIVENT PAS FAIRE VALOIR LEUR DROIT A LA RETRAITE AVANT LE **1 JANVIER 2027**.

LES INSCRIPTIONS SONT REÇUES EN LIGNE VIA LA PLATEFORME UNIFIEE DE GESTION DES CONCOURS ADMINISTRATIFS, SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, **www.fonctionpublique.gouv.ci**, DU **VENDREDI 28 FEVRIER 2025** AU **VENDREDI 11 AVRIL 2025**.

A L'INSCRIPTION, TOUS LES CANDIDATS DOIVENT OBLIGATOIREMENT JOINDRE EN LIGNE LA VERSION NUMERIQUE DES PIECES ORIGINALES CI-APRES, AU FORMAT JPEG, JPG, PNG OU PDF:

- L'ACTE DE NOMINATION OU DE TITULARISATION OU DE PROMOTION DU CANDIDAT DANS LE **GRADE A3**;
- LE DIPLOME REQUIS;
- LA DECISION OU L'ATTESTATION PROVISOIRE D'EQUIVALENCE POUR LES DIPLOMES OBTENUS A L'ETRANGER;

- LE CERTIFICAT DE PREMIERE PRISE DE SERVICE OU LE CERTIFICAT DE PRISE DE SERVICE DANS LE GRADE **A3**;
- ATTESTATION DE NON SANCTION DISCIPLINAIRE DE L'ANNEE **2025** ET LE REÇU;
- UNE ATTESTATION DE PRESENCE AU POSTE DE L'ANNEE **2025** SIGNEE PAR LE SUPERIEUR HIERARCHIQUE DU CANDIDAT;
- L'ACTE DE NOMINATION DANS LES FONCTIONS DE SOUS DIRECTEURS OU ASSIMILES;
- LA CARTE OU LE RECEPISSE D'ENROLEMENT CMU.

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS FIXES A **VINGT-TROIS MILLE CINQ CENTS (23.500) F CFA** ET LE KIT NUMERIQUE A **SEPT MILLE (7000) F CFA** SONT PAYABLES EN LIGNE.

LA PRISE DE VUE (PHOTO D'IDENTITE NUMERIQUE) SE FERA PENDANT LA PERIODE DES INSCRIPTIONS DANS LES DIRECTIONS REGIONALES DE LA FONCTION PUBLIQUE DES LOCALITES SUIVANTES : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO ET YAMOOUSSOUKRO.**

LE CONCOURS SE DEROULERA EN DEUX (02) PHASES :

- **LA PREMIERE PHASE CONCERNE LA COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR;**
- **LA SECONDE PHASE CONCERNE LES EPREUVES ECRITES (COMPOSITION SUR TABLE) .**

LE CONCOURS PORTERA SUR LES EPREUVES SUIVANTES :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
CONNAISSANCE DU STATUT GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	1 H	2
LOGIQUE	1 H	1
SPECIALITE (COMPOSITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR)	20 MIN	3

LES DATES DE COMPOSITION SONT COMMUNIQUEES PAR VOIE DE PRESSE ET SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **www.fonctionpublique.gouv.ci.**

LA PUBLICATION DES RESULTATS EST FAITE SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE D'ETAT, MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION **www.fonctionpublique.gouv.ci.**

Références :

- Article 3 et suivants du decret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalites communes d'application du statut général de la Fonction Publique;
- Annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, telle que modifiée par l'annexe des décrets n°2016-1141 du 21 décembre 2016, n°2020-532 du 24 juin 2020, n°2022-688 du 6 septembre 2022 et n°2022-920 du 30 novembre 2022;
- Décret n°2022-753 du 28 septembre 2022 relatif à la mise en oeuvre de l'obligation d'enrôlement à la Couverture Maladie Universelle



Anne Desirée OULOTO
Abidjan le 04/03/2025 à 12:35:46